



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/25
9 mars 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-sixième réunion
Montréal, 16 – 20 avril 2012

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA BANQUE MONDIALE POUR L'ANNÉE 2012

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT DU FONDS

1. La Banque mondiale demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 247 270 \$US pour son programme de travail de 2012, plus les coûts d'appui à l'agence de 18 545 \$US. Le programme de travail est joint au présent document.
2. Les activités proposées dans le programme de travail de la Banque mondiale sont présentées dans le tableau 1, ci-dessous :

Tableau 1 : Programme de travail de la Banque mondiale

Pays	Activité/projet	Somme demandée (\$US)	Somme recommandée (\$US)
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE			
A1 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions			
Tunisie	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VII)	247 270	247 270
	Total partiel de la section A	247 270	247 270
	Coûts d'appui à l'agence (7,5 pour cent pour le renforcement des institutions) :	18 545	18 545
	Total :	265 815	265 815

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE

A.1 Renouvellement des projets de renforcement des institutions

- a) Tunisie (phase VII) : 247 270 \$US

Description du projet :

3. La Banque mondiale a présenté une demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Tunisie. La description de cette demande est présentée à l'annexe A au présent document.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné le rapport final du renforcement des institutions et le plan d'action proposés par la Banque mondiale au nom de la Tunisie, présentés selon le modèle révisé de renouvellement du renforcement des institutions approuvé à la décision 61/43. Le Secrétariat a examiné la demande de renforcement des institutions en tenant compte des décisions 59/17, 59/47 b) et 61/43, plus particulièrement la décision 61/43, dans laquelle le Comité exécutif a décidé « de maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels, et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61^e réunion ».

Recommandation du Secrétariat

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Tunisie au niveau de financement indiqué au tableau 1 de ce document. Le Comité exécutif pourrait souhaiter exprimer au Gouvernement de la Tunisie les points de vue joints à l'annexe II au présent document.

Annexe I

PROPOSITION DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

TUNISIE : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	Banque mondiale
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : Octobre 1992	285 312
Phase II : Juin 1998	186 700
Phase III : Avril 2003	242 667
Phase IV : Avril 2006	247 270
Phase V : Juillet 2008	247 270
Phase VI : Juillet 2010	247 270
Total :	1 456 489
Somme recommandée pour le renouvellement (phase VII) (\$US) :	247 270
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VII (\$US) :	247 270
Coûts d'appui à l'agence (\$US) :	18 545
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :	265 815
Date d'approbation du programme de pays :	1996
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :	Pas encore proposé
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
a) Annexe A, groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	870,1
b) Annexe A, groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	104,3
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	2,9
d) Annexe B, groupe III (méthyle-chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,1
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	8,3
Consommation la plus récente de SAO déclarée (2010) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7 :	
a) Annexe A, groupe I (CFC)	0,0
b) Annexe A, groupe II (halons)	0,0
c) Annexe B, groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d) Annexe B, groupe III (méthyle-chloroforme)	0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)	6,6
f) Annexe C, groupe I (HCFC)	37,0
Total :	43,6
Année des données de mise en œuvre du programme de pays déclarées :	2010
Somme approuvée pour les projets (en date de décembre 2011) (\$US) :	9 292 331
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :	7 591 614
SAO à éliminer (en date de décembre 2011) (tonnes PAO) :	1 381,3
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :	1 381,3

1. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Somme approuvée (\$US)
a) Projets d'investissement :	6 131 060
b) Renforcement des institutions :	1 456 489
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 704 782
Total :	9 292 331

Rapport périodique

2. Le Bureau d'ozone de l'ANPE (Agence nationale de protection de l'environnement) a dirigé le plan national d'élimination des SAO au cours de la période 2010-2012. Il a surveillé l'achèvement de la vérification de la consommation CFC et de halons de 2008 et 2009 et s'est assuré que le vérificateur avait accès aux données des Douanes. Les activités régulières du Bureau national de l'ozone ont été temporairement interrompues en raison des circonstances nationales de la première moitié de 2011. Les activités ont maintenant repris et la priorité actuelle consiste à mettre sur pied un système de quotas pour les HCFC fondé sur le système établi en 2010, qui oblige les importateurs à déclarer les quantités de HCFC importés et leurs clients sur des formulaires spéciaux conformes à ceux du programme de permis des SAO. Les autres activités ont porté sur la surveillance des secteurs et des entreprises, et la remise de rapports aux secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral. Des activités de sensibilisation du public ont été menées au cours de cette phase, notamment des annonces à la radio et à la télévision et la préparation de brochures. La Tunisie a aussi participé à toutes les réunions du Protocole de Montréal pertinentes (réunions du PNUE des administrateurs régionaux de l'ozone de l'Afrique francophone, les 22^e et 23^e réunions des Parties au Protocole, et les 30^e et 31^e réunions du groupe de travail à composition non limitée).

Plan d'action

3. La septième phase du projet de renforcement des institutions de la Tunisie mettra l'accent sur le maintien de l'élimination des substances des annexes A et B et la mise en place de nouveaux mécanismes, projets et méthodes de gérer la réglementation imminente de la consommation de HCFC en vertu du Protocole de Montréal. On y abordera également la gestion de la consommation de bromure de méthyle aux fins de fumigation. En ce qui concerne le maintien de l'élimination des CFC et des halons réalisée en 2009, le Bureau national de l'ozone aura comme objectif principal de mener à terme son plan national d'élimination des SAO d'ici la fin de 2012. Le Bureau national de l'ozone s'assurera que les activités restantes du plan national d'élimination des SAO sont axées sur la saine gestion des SAO installées et des stocks de SAO, réduira la demande de SAO dans le secteur de l'entretien, et assurera la mise à exécution. Ces activités exigeront une coordination avec les ministères et agences concernés et l'amorce de la mise sur pied des activités d'assistance technique et de formation dans les secteurs et pour les agents de douane. Au cours de la septième phase du projet de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone développera davantage les initiatives lancées en 2010 avec les importateurs de HCFC, qui comprenaient la remise de rapports sur les quantités de HCFC importés et utilisés. Ces données serviront de fondement pour un éventuel programme de quotas qui sera mis sur pied en 2012. Le Bureau national de l'ozone sera un acteur principal du développement du plan de gestion de l'élimination des HCFC et de l'identification de nouveaux projets d'investissement qui permettront aux pays de respecter ses obligations de 2013 et de 2015 pour les HCFC. En dernier lieu, les activités régulières de surveillance annuelle, de remise de rapports et de sensibilisation du public seront partie intégrante de la septième phase du projet de renforcement des institutions.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF CONCERNANT LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PROPOSÉS À LA 66^e RÉUNION

Tunisie

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Tunisie et a pris note, avec satisfaction, que l'élimination réalisée permet au pays de respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal, surtout en ce qui concerne les substances de l'annexe A. Le Comité exécutif encourage le gouvernement de la Tunisie à demeurer sur la voie du succès, non seulement en continuant à développer et en appliquant les mesures de réglementation des importations, y compris l'élargissement du programme de quotas pour y inclure les substances de l'annexe C, mais en offrant un soutien à ses secteurs de consommation de SAO. À cet égard, le Comité exécutif s'attend à ce que la Tunisie donne suite à la mise en œuvre de son plan national d'élimination des SAO tout en poussant plus loin ses succès et les enseignements tirés des activités d'élimination des HCFC en Tunisie.

2012 WORK PROGRAM

**WORLD BANK IMPLEMENTED
MONTREAL PROTOCOL OPERATIONS**



**PRESENTED TO THE
66th MEETING of the EXECUTIVE COMMITTEE
of the MULTILATERAL FUND**

20 February, 2012

WORK PROGRAM FOR WORLD BANK-IMPLEMENTED MONTREAL PROTOCOL OPERATIONS

1. This proposed work program for Bank-Implemented Montreal Protocol Operations is prepared on the basis of the 2012-2014 World Bank Business Plan, also being submitted for the consideration of the Executive Committee at its 66th meeting.

2. The proposed 2012-2014 World Bank Business Plan consists of investment and non-investment activities to assist Article 5 partner countries to meet their first two HCFC reduction targets, the 2013 freeze and the 2015 10% reduction. The Business Plan includes, in addition to deliverables associated with previously approved and new investment activities, requests to extend support for implementation of existing institutional strengthening projects in 3 countries.

2012 Business Plan

3. The value of deliverables contained in the proposed 2012 World Bank Business Plan, including investment and non investment activities and agency support and core costs, totals US \$65,526 million. Funds will be used to support both new and previously approved activities.

4. The proposed 2012 Business Plan includes deliverables of 10 investment activities in 4 countries, totaling US \$62,680 million (100% of total investment deliverables for the year) to support national and sectoral HCFC phase-out work in Argentina, China and Thailand, and CFC production sector phase-out in India. These include submission of annual work programs for 2 previously approved multi-year projects and 8 sector-specific investment activities associated with new HCFC phase-out management plan and production sector submissions.

5. The proposed 2012 Business Plan also includes requests to extend support for implementation of 3 existing institutional strengthening projects in Jordan, Thailand and Tunisia, totaling US \$0,797 million, as well as preparatory funding of US \$0,290 million for preparation of production sector work in Argentina and China.

2012 Work Program – ExCom 66 Amendment

6. The proposed 2012 Work Program Amendment being submitted for consideration at the 66th Meeting of the Executive Committee, includes a funding request for one institutional strengthening renewal, as outlined below:

*Table 1: Funding Requests Submitted for Consideration
of the 66th Meeting of the Executive Committee*

Country	Request (US\$)*	Duration	Description
Tunisia	247,270	April 2012 – March 2014	Extension of Institutional Strengthening project (Phase VII)
Support Costs	18,545		
Total	265,815		